
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 12 mars 2018 19 h 30, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

M ^{me}	Isabelle D'Amours	Directrice générale et greffière
M ^{me}	Valérie Fournier	Adjointe à la direction et assistante-greffière

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil de la Ville de La Sarre, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire. La greffière dépose le document de renonciation à l'avis de convocation.

Le maire, maire, ouvre la séance à 19 h 30.

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de correction du 12 mars 2018

Résolution no 2018-073

Le procès-verbal de correction du 12 mars 2018 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que le procès-verbal soit adopté

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses (09-2007)

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement suivant : Règlement modifiant le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses (09-2007).

4.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera adopté le règlement suivant : Règlement sur la gestion contractuelle.

10. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Demande de subvention-Patrimoine Canada

Résolution no 2018-074

ATTENDU QUE la Commission des loisirs de La Sarre recevait auparavant du financement de Patrimoine Canada pour la diffusion de spectacles professionnels;

ATTENDU QUE la Commission des loisirs de La Sarre a été dissoute et réintégrée au sein de la Ville de La Sarre et que la Ville désire bénéficier de cet apport financier;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a obtenu un décret du gouvernement du Québec lui permettant de conclure une entente avec le gouvernement du Canada conformément à sa demande formulée par la résolution 2017-217;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document en rapport avec la demande de subvention présentée au Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) de Patrimoine Canada pour 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

Yves Dubé
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière